



**CLEARWATER SEAFOODS INCOME FUND**  
Rapport du troisième trimestre

Période arrêtée au 28 septembre 2002

---

## CLEARWATER SEAFOODS INCOME FUND

### PROFIL

Clearwater Seafoods Income Fund est une fiducie d'investissement à capital variable à vocation restreinte créée dans le but d'acquérir et de détenir les titres de Clearwater Seafoods Limited Partnership (« Clearwater »).

Fondée en 1976, Clearwater est un chef de file de l'industrie mondiale des poissons et fruits de mer et la plus importante société intégrée de crustacés en Amérique du Nord; elle est réputée pour la qualité constante, la grande variété et la fiabilité de ses livraisons de crustacés de qualité supérieure, notamment des pétoncles géants, des homards, des palourdes de Stimpson, des crevettes nordiques, des pétoncles d'Argentine et du crabe nordique. Clearwater est le plus important titulaire de droits de pêche hauturière sur chacune de ces espèces au Canada, ce qui lui procure une source sûre et constante de divers crustacés de qualité supérieure, en fait une des plus importantes sociétés de pêche et de transformation de ces produits au monde, et lui assure des rentrées de fonds stables ainsi qu'un potentiel de croissance.

Clearwater pêche, transforme et vend plus de 66 millions de livres de poissons et fruits de mer par an. Ses principales activités sont les suivantes :

- pêche de crustacés de qualité supérieure au large des côtes du Canada atlantique et de l'Argentine;
- transformation des crustacés à bord de navires-usines ultramodernes ou à terre dans des usines de transformation modernes;
- commercialisation et distribution de crustacés de qualité supérieure à plus de 1 100 clients d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie.

Clearwater compte renforcer sa position dominante et améliorer ses distributions :

- en continuant d'accroître ses produits et d'améliorer ses marges en optimisant son infrastructure et ses récentes dépenses en immobilisations et en appliquant ses méthodes et ses technologies à des espèces jusqu'à présent inexploitées;
- en continuant d'acquérir des entreprises complémentaires triées sur le volet qui lui permettent d'augmenter ses distributions et d'accéder à des permis et à des allocations d'entreprise supplémentaires;
- en approfondissant ses relations stratégiques avec des clients de l'étranger qui exigent un approvisionnement à longueur d'année en une variété de crustacés de qualité supérieure; et
- en continuant d'exercer un rôle de premier plan dans la conception de programmes de gestion des ressources durables en collaboration avec le ministère des Pêches et des Océans (MPO) et d'autres acteurs de l'industrie.

# CLEARWATER SEAFOODS INCOME FUND

Rapport du troisième trimestre

Période arrêtée au 28 septembre 2002

## MESSAGE AUX PORTEURS DE PARTS

Au nom de Clearwater Seafoods Income Fund, nous aimerions souhaiter la bienvenue à nos nouveaux porteurs de parts. Notre premier rapport couvre la période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002, soit les deux tiers du troisième trimestre de l'exercice 2002 de Clearwater et la première période d'activité depuis le lancement du Fonds. Par conséquent, aucun chiffre correspondant de périodes précédentes n'est présenté.

Clearwater Seafoods Income Fund (le « Fonds ») a été lancé à l'occasion d'un premier appel public à l'épargne de 21 170 435 parts conclu le 30 juillet 2002 et de l'acquisition subséquente de 45,36 % des parts de société en commandite de Clearwater Seafoods Limited Partnership (« Clearwater »), société exploitant les activités liées aux poissons et fruits de mer de Clearwater Fine Foods Incorporated. Le 27 août 2002, le fonds a émis 2 117 043 parts supplémentaires en vertu d'une option pour attributions excédentaires accordée aux preneurs fermes. Le produit a servi à acquérir des parts supplémentaires de Clearwater, ce qui a porté à 49,9 % la participation du Fonds.

### Distributions en espèces

Des distributions mensuelles sont versées par Clearwater au Fonds, qui est propriétaire de 49,9 % des parts de société en commandite de CSLP (dites « de catégorie A ») et par le Fonds aux porteurs de parts.

Des distributions mensuelles sont versées par Clearwater à Clearwater Fine Foods Incorporated (« CFFI »), qui est propriétaire de 50,1 % des parts de société en commandite de Clearwater (dites « de catégorie B »).

La convention de société en commandite de Clearwater contient une clause de subordination qui prévoit que le Fonds aura priorité sur CFFI pour ce qui est des distributions jusqu'à ce que les distributions totales versées par Clearwater totalisent 53,7 millions de dollars pour un exercice complet et que le bénéfice rajusté avant intérêts, impôts et amortissement atteigne 64,4 millions de dollars pour le même exercice. Si ces objectifs sont satisfaits le 31 décembre 2003, 40 % des parts détenues par CFFI demeureront subordonnées au moins jusqu'au 31 décembre 2005, date à laquelle les mêmes tests seront appliqués.

Les parts détenues par CFFI qui sont subordonnées comme décrit ci-dessus ne donnent droit à aucune distribution de la part de Clearwater à l'égard d'un mois quelconque de la période de subordination jusqu'à ce que les parts de catégorie A et de catégorie B qui ne sont alors plus subordonnées aient donné lieu à des distributions de 0,0958 \$ par part à l'égard du mois en question.

Le Fonds a annoncé deux distributions en espèces aux porteurs de parts au cours de la période. Pour les mois d'août et septembre, des distributions en espèces de 0,0958 \$ par part ont été déclarées, ce qui reflète les distributions annoncées par Clearwater au profit du Fonds.

Clearwater a également annoncé une distribution aux porteurs de parts de catégorie B de 0,1916 \$ par part à l'égard de la période du 30 juillet au 28 septembre 2002, ce qui équivaut à 0,0958 \$ par part par mois.

## Résultats d'exploitation

La direction est heureuse d'annoncer que nous avons réalisé nos objectifs de distribution pour la période d'août à septembre.

Les prévisions de pêche ont été respectées grâce à notre nouveau bateau de pêche congélateur à pétoncles, l'*Atlantic Leader*, qui connaît un voyage inaugural fructueux. Les ventes des mois d'août et de septembre ont atteint les objectifs et les frais indirects ont été conformes aux attentes.

Notre BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement et participation minoritaire) s'est redressé par rapport à 2001 et se rapproche de ses niveaux historiques, soit 23,3 % des ventes.


## Perspectives

Nous prévoyons un marché stable au quatrième trimestre. La pêche devrait demeurer forte tout au long du quatrième trimestre et jusqu'à l'an prochain pour nos principales espèces. Le marché a très bien accueilli nos deux nouvelles espèces de coques, soit la coque du Groenland et le pitot. Nous prévoyons que notre deuxième bateau de pêche congélateur à pétoncles sera livré avant la fin de l'année et que les effets positifs de ses activités de pêche se feront ressentir dès le deuxième trimestre de 2003.

Nous entendons respecter nos objectifs de ventes, de marges et de distributions au quatrième trimestre.

Pour terminer, nous aimerions remercier nos porteurs de parts pour leur appui depuis notre création.

Au nom du Fonds,



---

Colin MacDonald, chef de la direction  
Clearwater Seafoods Limited Partnership

## POINTS SAILLANTS

- Clôture d'un premier appel public à l'épargne de 21 170 435 parts le 30 juillet 2002.
- Acquisition de 45,36 % des parts de société en commandite de Clearwater Seafoods Limited Partnership, qui a elle-même acquis la société exploitant les activités liées aux poissons et fruits de mer de Clearwater Fine Foods Incorporated.
- Émission de 2 117 043 parts supplémentaires en vertu d'une option pour attributions excédentaires et utilisation du produit pour acquérir des parts supplémentaires de Clearwater Seafoods Limited Partnership, ce qui a porté le pourcentage de participation à 49,9 %.
- Chiffre d'affaires de 59,7 millions de dollars et bénéfice net de 9,2 millions de dollars, pour un bénéfice de base et dilué par part de 0,20 \$.
- Respect de tous les objectifs de distribution en espèces, avec des distributions en espèces de 0,098 \$ par part aux porteurs de parts inscrits en août et en septembre.
- Clearwater Seafoods Limited Partnership a respecté tous ses objectifs de distribution en espèces et, outre les distributions versées au Fonds, a déclaré des distributions aux porteurs de parts de CSPL de catégorie B de 0,1916 \$ pour la période allant du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002 (soit 0,0958 \$ par part par mois).

### Résultats d'exploitation et distributions en espèces

Clearwater Seafoods Limited Partnership  
Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002  
(en milliers de dollars sauf les montants par part)

|   |        |    |
|---|--------|----|
| Ventes                                  | 59 672 | \$ |
| BAIIA <sup>1</sup>                      | 13 893 |    |
| Bénéfice net                            | 9 188  |    |
| Parts en circulation                    | 46 669 |    |
| Bénéfice par part                       | 0,20   | \$ |
| Encaisse distribuable                   | 9 261  |    |
| Distributions déclarées                 | 8 942  |    |
| <hr/>                                   |        |    |
| Encaisse distribuée par part de société |        |    |
| au Fonds                                | 0,1916 | \$ |
| à CFFI                                  | 0,1916 | \$ |

<sup>1</sup> Le bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement et participation minoritaire n'est pas une mesure reconnue selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. La direction est néanmoins d'avis que, outre le bénéfice net, le BAIIA constitue une mesure supplémentaire utile car il fournit une indication de l'encaisse disponible aux fins de distribution avant déduction des intérêts, impôts et dépenses en immobilisations. Le BAIIA ne peut être substitué au bénéfice net déterminé selon les PCGR comme indicateur du rendement ou des flux de trésorerie, ou comme mesure de la liquidité et des flux de trésorerie.

# ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

## Aperçu

Clearwater Seafoods Income Fund (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable à vocation restreinte établie en vertu des lois de la province d'Ontario. Le Fonds a été créé dans le but d'acquérir et de détenir indirectement les titres de Clearwater Seafoods Limited Partnership (« Clearwater »).

Le Fonds a commencé ses activités le 30 juillet 2002 suite à la conclusion d'un premier appel public à l'épargne de 21 170 435 parts et en acquérant 45,36 % des parts de société en commandite de Clearwater. Le 27 août 2002, le fonds a émis 2 117 043 parts supplémentaires en vertu d'une option pour attributions excédentaires accordée aux preneurs fermes, ce qui a porté à 49,9 % sa participation dans Clearwater.

Étant donné que le Fonds détient moins de 50 % des parts de société en commandite de Clearwater et qu'il n'a pas le droit de nommer la majorité des membres du conseil d'administration, il ne consolide pas les résultats d'exploitation de Clearwater avec les siens mais comptabilise son placement selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. En vertu de cette méthode, la quote-part de 49,9 % des résultats de Clearwater revenant au Fonds est reflétée dans l'état des résultats du Fonds sous forme de poste intitulé « Quote-part des résultats de Clearwater Seafoods Limited Partnership ». Étant donné le peu de renseignements que ce poste fournit au sujet des activités sous-jacentes de Clearwater, nous avons également joint les états financiers de Clearwater.

Le Fonds a acquis sa participation dans Clearwater le 30 juillet 2002. Par conséquent, les états financiers consolidés au 28 septembre 2002 et pour la période terminée à cette date reflètent les résultats d'exploitation de la période allant du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002. Il s'agit du troisième trimestre de l'exercice du Fonds et de la première période pour laquelle il présente des résultats depuis son lancement. Par conséquent, aucun chiffre correspondant de périodes précédentes n'est présenté.

## Résultats d'exploitation

*Résultats d'exploitation consolidés pour la période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002*

*Les résultats d'exploitation du Fonds sont entièrement reliés au rendement de Clearwater et, par conséquent, le commentaire ci-dessous s'applique aux activités de Clearwater.*

Le chiffre d'affaires de la période s'est élevé à 59,7 millions de dollars, ce qui cadre avec les attentes de la direction. Les prix de vente des palourdes, des pétoncles d'Argentine, du homard, des poissons de fond et des crevettes congelées en mer ont été conformes ou supérieurs aux prévisions. Ceux des pétoncles géants et du crabe nordique ont été inférieurs aux attentes. Les objectifs de vente ont été atteints, sauf en ce qui concerne les palourdes.

Le bénéfice brut est ressorti à 16,3 millions de dollars ou 27,3 % du chiffre d'affaires, ce qui correspond aux attentes de la direction pour la période. Les activités des bateaux de pêche ont été conformes aux objectifs, bien que notre premier bateau de pêche congélateur à pétoncles, l'*Atlantic Leader*, ait souffert de retards et n'ait pas contribué aux résultats du trimestre. Les captures de palourdes et de pétoncles d'Argentine ont été meilleures que prévu.

Les frais de vente et d'administration ont atteint 4,5 millions de dollars ou 7,5 % du chiffre d'affaires, ce qui est inférieur aux prévisions de la direction et essentiellement attribuable à une réorganisation et à une réduction du personnel du siège social. Le gain de change de 1,4 million de dollars a été plus élevé que prévu.

Le BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement et participation minoritaire) s'est établi à 13,9 millions de dollars ou 23,3 % du chiffre d'affaires pour la période, ce qui représente un redressement par rapport aux niveaux de 2001.

Les intérêts débiteurs ont été plus élevés que prévu au cours de la période. Des prélèvements – tous en dollars canadiens – ont épuisé la facilité de crédit à terme jusqu'à la mi-septembre, ce qui a fait grimper les taux d'intérêt moyens.

### Encaisse distribuable et distributions en espèces

Au cours de la période arrêtée au 28 septembre 2002, Clearwater a effectué les distributions en espèces suivantes :

| Date de déclaration   | Date de clôture des registres | Date de versement | Distribution par part | Total (en milliers de dollars) |
|---|-------------------------------|-------------------|-----------------------|--------------------------------|
| <b>Versées au Fonds, en tant que porteurs de parts de société en commandite de CSLP de catégorie A</b>                            |                               |                   |                       |                                |
| 22 août 2002  | 30 août 2002                  | 16 septembre 2002 | 0,0958                | 2 231 \$                       |
| 20 septembre 2002   | 28 septembre 2002             | 15 octobre 2002   | 0,0958                | 2 231                          |
| <b>Versées à Clearwater Fine Foods Incorporated en tant que porteurs de parts de société en commandite de CSLP de catégorie B</b> |                               |                   |                       |                                |
| 20 septembre 2002   | 28 septembre 2002             | 15 octobre 2002   | <u>0,1916</u>         | <u>4 480</u>                   |
| Total des distributions   |                               |                   |                       | <u>8 942 \$</u>                |

Pour la période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002, Clearwater a généré pour 9,3 millions de dollars d'encaisse distribuable (0,20 \$ par part) et distribué 8,9 millions de dollars aux porteurs de parts, compte tenu de la distribution de 6,7 millions de dollars de septembre, versée le 15 octobre 2002. Clearwater distribuera autant que possible son encaisse disponible aux porteurs de parts.

Toutes les distributions versées par Clearwater au Fonds ont ensuite été versées aux porteurs de parts du Fonds, ce qui s'est traduit par des distributions de 0,0958 \$ par mois pour la période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002.

### Liquidités et ressources en capital

Le 30 juillet 2002, le Fonds a procédé à un premier appel public à l'épargne et vendu 21 170 435 parts, pour un produit net de 196 578 000 \$. Ce produit net a servi à acheter 45,36 % des parts de société en commandite de catégorie A de Clearwater (qui était la société exploitant les activités liées aux poissons et fruits de mer de Clearwater Fine Foods Incorporated). Le 27 août 2002, le Fonds a émis 2 117 043 parts supplémentaires en vertu d'une option pour attributions excédentaires accordée aux preneurs fermes, pour un produit net de 19 953 000 \$. Les fonds ont servi à acquérir des parts supplémentaires de Clearwater Seafoods Limited Partnership, ce qui a porté à 49,9 % la participation du Fonds.

Les flux de trésorerie générés par Clearwater servent à financer les distributions aux porteurs de parts et à payer les intérêts, les impôts et les dépenses en immobilisations. Au cours de la période, le Fonds a généré pour 9,3 millions de dollars d'encaisse distribuable et en a distribué 8,9 millions de dollars.

Clearwater dispose d'une facilité de crédit à terme de 90 millions de dollars qui est classée dans la dette à long terme. La société en commandite se sert de cette facilité pour financer son exploitation courante, ainsi que ses dépenses en immobilisations et d'autres engagements liés à l'exploitation.

Les flux de trésorerie de Clearwater varient en raison du caractère saisonnier de ses activités, ce qui a une incidence sur le niveau de la facilité. Habituellement, la situation de trésorerie de Clearwater s'améliore au quatrième trimestre par suite de la vente et de la conversion en espèces des prises de homards, de crevettes et autres, ce qui réduit le montant de la dette impayée.

Les dépenses en immobilisations de la période ont atteint 1,1 million de dollars, dont un montant de 0,6 million de dollars a trait à de la maintenance et 0,5 million de dollars, à des immobilisations, principalement des bateaux de pêche.

### **Risques et incertitudes**

Le Fonds est une fiducie à vocation restreinte qui dépend entièrement de l'exploitation et de l'actif de Clearwater. Les distributions en espèces aux porteurs de parts ne sont pas garanties et dépendent de la capacité de Clearwater d'effectuer des distributions sur les titres de Clearwater détenus par le Fonds. Le bénéfice et les flux de trésorerie de Clearwater varient selon le rendement de ses activités, lesquelles sont tributaires de certains risques, y compris des risques liés à la disponibilité des ressources, à la transformation des aliments, aux fournisseurs et clients, à la responsabilité du fait du produit, à la concurrence, aux fluctuations économiques et à la réglementation gouvernementale. La structure du Fonds comporte également certains risques, notamment le fait que les distributions en espèces ne sont pas garanties et varient selon le rendement des activités de Clearwater, la nature des parts, les questions d'ordre fiscal, les restrictions éventuelles sur la croissance et la distribution des titres en cas de rachat ou de résiliation du Fonds.

### **Perspectives**

Nous nous efforçons d'atteindre nos quotas de pêche pour 2002 et de réaliser nos objectifs de vente.

La société prendra livraison de son deuxième bateau de pêche congélateur à pétoncles au cours du prochain trimestre, et le premier bateau de ce type commencera à contribuer aux résultats.

Nous prévoyons que le bénéfice du trimestre sera conforme aux niveaux habituels.

### **Énoncés prospectifs**

Le présent rapport trimestriel peut contenir des énoncés prospectifs. Ces énoncés sont assujettis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs indépendants de la volonté de la direction, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux indiqués dans ces énoncés prospectifs. Le Fonds n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et à l'intégralité des énoncés prospectifs et ne s'engage pas à les réviser afin de tenir compte d'événements ou de circonstances ultérieurs.



# CLEARWATER SEAFOODS INCOME FUND

## Bilan consolidé

Au 28 septembre 2002  
(en milliers de dollars)  
(non vérifié)

### Actif

|  |                   |
|--|-------------------|
| Actif à court terme  |                   |
| Distribution à recevoir de Clearwater Seafoods Limited Partnership | 2,231 \$          |
| Placement dans Clearwater Seafoods Limited Partnership (note 3)    | <u>232 998</u>    |
|  | <u>235 229 \$</u> |

### Passif et avoir des porteurs de parts

|   |                   |
|---|-------------------|
| Passif à court terme                        |                   |
| Distribution à verser aux porteurs de parts | 2 231 \$          |
| Avoir des porteurs de parts                 |                   |
| Apports de capital (note 4)                 | 232 875           |
| Bénéfices non répartis                      | 4 585             |
| Distributions cumulatives                   | <u>(4 462)</u>    |
|   | <u>232 998</u>    |
|   | <u>235 229 \$</u> |

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.*

## CLEARWATER SEAFOODS INCOME FUND

### État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis

Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002

(en milliers de dollars)

(non vérifié)

|   |                 |
|---|-----------------|
| Quote-part des résultats de Clearwater Seafoods Limited Partnership | <u>4 585</u> \$ |
| Bénéfice net et bénéfices non répartis                              | <u>4 585</u> \$ |
| Bénéfice net et bénéfice dilué par part de fiducie                  | <u>0,20</u> \$  |

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.*

# CLEARWATER SEAFOODS INCOME FUND

## État consolidé des flux de trésorerie

Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002

(en milliers de dollars)

(non vérifié)

|  |                    |
|--|--------------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation                 |                    |
| Bénéfice net   | 4 585 \$           |
| Éléments hors caisse   |                    |
| Quote-part des résultats de Clearwater Seafoods Limited Partnership, |                    |
| déduction faite des distributions en espèces reçues de 4 462 \$      | (123)              |
|  | <u>4 462</u>       |
| <br>   |                    |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement                 |                    |
| Émission de parts (note 4)   | 232 875            |
| Distributions aux porteurs de parts                                  | (4 462)            |
|  | <u>228 413</u>     |
| <br>   |                    |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement               |                    |
| Acquisition (note 3)   | <u>(232 875)</u>   |
| <br>   |                    |
| Augmentation (diminution) des liquidités                             | -                  |
| <br>   |                    |
| Liquidités au début de la période                                    | <u>-</u>           |
| <br>   |                    |
| Liquidités à la fin de la période                                    | <u><u>- \$</u></u> |

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.*

# CLEARWATER SEAFOODS INCOME FUND

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002  
(Les montants figurant dans les tableaux sont libellés en milliers de dollars)  
(non vérifié)

### 1. ÉTABLISSEMENT DU FONDS ET MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ont été dressés par Clearwater Seafoods Income Fund (le « Fonds ») conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces données financières ont été préparées en fonction des mêmes conventions et méthodes comptables que celles qui seront utilisées dans la préparation des états financiers annuels vérifiés.

Clearwater Seafoods Income Fund est une fiducie d'investissement à capital variable à vocation restreinte établie en vertu des lois de l'Ontario le 5 juin 2002. Le Fonds a été créé dans le but d'acquérir et de détenir les titres de Clearwater Seafoods Limited Partnership (« Clearwater »).

Le 30 juillet 2002, le Fonds a émis 21 170 435 parts au prix de 10 \$ la part dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne, pour un produit de 211 704 350 \$. Le 27 août 2002, le Fonds a émis 2 117 043 parts supplémentaires au prix de 10 \$ la part en vertu d'une option pour attributions excédentaires accordée aux placeurs, pour un produit de 21 170 430 \$. Le produit de ces placements a servi à acquérir 49,9 % des parts de société de Clearwater. Les frais afférents aux placements et la rémunération des preneurs fermes ont été payés directement par Clearwater.

Étant donné que le Fonds détient moins de 50 % des parts de société de Clearwater et qu'il n'a pas le droit de nommer la majorité des membres du conseil d'administration, il ne consolide pas les résultats d'exploitation de Clearwater avec les siens mais comptabilise son placement selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Conformément à cette méthode, la quote-part des résultats de Clearwater revenant au Fonds est ajoutée au coût du placement et toute distribution versée au Fonds par Clearwater vient réduire ce coût. Étant donné le peu de renseignements que cela fournit au sujet des activités sous-jacentes de Clearwater, les états financiers de Clearwater sont aussi présentés.

### 2. CONVENTIONS COMPTABLES

L'information financière figurant dans les états financiers consolidés ci-joints a été préparée conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

#### a) Consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes du Fonds et ceux de sa filiale, Clearwater Seafoods Holding Trust, à partir de la date d'acquisition, le 30 juillet 2002.

# CLEARWATER SEAFOODS INCOME FUND

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002  
(Les montants figurant dans les tableaux sont libellés en milliers de dollars)  
(non vérifié)

### 2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### b) Impôts sur les bénéfices

Le Fonds est une fiducie d'investissement à capital variable aux fins fiscales. Par conséquent, il n'est imposable que sur les bénéfices imposables non distribués aux porteurs de parts. Étant donné que la quasi-totalité des bénéfices imposables ont été attribués aux porteurs de parts, aucune charge d'impôts n'est inscrite à l'égard du Fonds dans les présents états financiers. Les impôts à payer sur les distributions du Fonds sont la responsabilité des porteurs de parts.

#### c) Distributions aux porteurs de parts

La politique de distribution du Fonds consiste à distribuer autant que possible ses liquidités disponibles aux porteurs de parts, conformément aux bonnes pratiques d'affaires.

Il est prévu que les distributions au comptant seront payables tous les mois aux porteurs de parts inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois et qu'elles seront versées au plus tard le 15<sup>e</sup> jour du mois suivant ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable, au plus tard le jour ouvrable suivant.

#### d) Recours à des estimations

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et dans les notes afférentes. Ces estimations se fondent sur la connaissance que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que le Fonds entend prendre dans l'avenir.

#### e) Instruments financiers

La valeur comptable du montant à recevoir de Clearwater et des distributions à verser aux porteurs de parts se rapproche de leur juste valeur, étant donné l'échéance à court terme de ces instruments.

# CLEARWATER SEAFOODS INCOME FUND

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002

(Les montants figurant dans les tableaux sont libellés en milliers de dollars)

(non vérifié)

### 3. PLACEMENT DANS LE CLEARWATER SEAFOODS LIMITED PARTNERSHIP

Le Fonds a acquis une participation de 49,9 % dans Clearwater pour une contrepartie au comptant de 232 874 780 \$. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation et les résultats de Clearwater ont été inclus dans les états consolidés du Fonds à partir de la date d'acquisition. Au moment de la préparation des présents états, la répartition du prix d'achat était sur le point d'être terminée. Elle est donc susceptible d'être modifiée. La répartition des valeurs attribuées au 30 juillet 2002 est décrite en détail ci-dessous :

|  |                |                |    |
|--|----------------|----------------|----|
| Prix d'achat des parts de société                |                | 232 875        | \$ |
| Actif net de Clearwater, participation de 49,9 % |                |                |    |
| Liquidités                                       | 273            | \$             |    |
| Débiteurs  | 40 976         |                |    |
| Stocks   | 48 700         |                |    |
| Charges payées d'avance                          | 7 542          |                |    |
| Autres éléments d'actif à long terme             | 9 444          |                |    |
| Immobilisations                                  | 125 542        |                |    |
| Licences   | 30 577         |                |    |
| Créditeurs et charges à payer                    | (54 075)       |                |    |
| Impôts sur les bénéfices exigibles               | (1 690)        |                |    |
| Dette à long terme                               | (109 968)      |                |    |
| À verser au coentrepreneur                       | (1 995)        |                |    |
| Participation minoritaire                        | (9 152)        |                |    |
| Écart de conversion cumulatif                    | 19 390         |                |    |
|  | <u>105 564</u> |                |    |
|  | X 49.9 %       | <u>52 676</u>  |    |
| Écart de première consolidation                  |                | <u>180 199</u> | \$ |

L'écart de première consolidation sera imputé aux licences, qui ont une durée de vie illimitée, et à l'écart d'acquisition.

Au 28 septembre 2002, le placement dans Clearwater se composait de ce qui suit :

|                                     |                |    |
|-------------------------------------|----------------|----|
| Placement en parts, au prix coûtant | 232 875        | \$ |
| Quote-part des résultats            | 4 585          |    |
| Moins : Distributions reçues        | (4 462)        |    |
|                                     | <u>232 998</u> | \$ |

# CLEARWATER SEAFOODS INCOME FUND

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002

(Les montants figurant dans les tableaux sont libellés en milliers de dollars)

(non vérifié)

### 4. APPORTS DE CAPITAL

La déclaration de fiducie prévoit qu'un nombre illimité de parts et un nombre illimité de parts spéciales de fiducie peuvent être émises. Chaque part est transférable et représente un droit à titre bénéficiaire indivis égal sur toute distribution effectuée par le Fonds et sur l'actif net du Fonds en cas de résiliation ou de liquidation du Fonds. Toutes les parts comportent des droits et des privilèges égaux. Leurs porteurs ont tous droit à la même participation aux distributions et à une voix par part entière détenue lors des assemblées des porteurs de parts. Les parts émises ne sont pas assujetties à des appels de fonds futurs. Les parts peuvent être rachetées en tout temps au gré du porteur à des montants liés à leur cours du moment; toutefois, le montant total des rachats au comptant effectués par le Fonds au cours d'un mois donné ne peut dépasser 50 000 \$. Les fiduciaires du Fonds peuvent, à leur gré, lever cette restriction. Les rachats qui dépassent ce montant, à supposer que la restriction ne soit pas levée, seront payés sous forme de distribution en espèces de l'actif du Fonds, à savoir, en billets de Clearwater Seafoods Holding Trust.

Les parts spéciales de fiducie ont été émises dans le seul but de conférer des droits de vote aux porteurs des parts de catégorie B de Clearwater (« parts échangeables de CSLP »). Les parts spéciales de fiducie ont été émises conjointement avec les parts échangeables de CSLP et ne peuvent être transférées séparément de ces dernières. Les parts spéciales de fiducie donnent droit, lors des assemblées des porteurs de parts du Fonds, à un nombre de voix égal au nombre de parts pouvant être obtenues en échange des parts échangeables de CSLP auxquelles elles se rattachent, et elles ne confèrent aucun autre droit sur les biens ou le bénéfice du Fonds.

Les parts échangeables de CSLP qui ne sont plus sujettes à subordination (voir ci-dessous) peuvent être échangées en tout temps par la suite au gré du porteur contre des parts du Fonds, à raison de une pour une.

Le droit des porteurs de parts échangeables de CSLP de recevoir des distributions de Clearwater est subordonné aux droits des porteurs de parts de société en commandite de catégorie A (« parts ordinaires de CSLP ») jusqu'à la date où i) les distributions versées au titre d'un exercice sur les parts ordinaires de CSLP et les parts échangeables de CSLP totalisent au moins 53,7 millions de dollars, et ii) Clearwater dégage un BAIIA rajusté d'au moins 64,4 millions de dollars au titre du même exercice, étant entendu que, dans un cas comme dans l'autre, 60 % des parts échangeables de CSLP cesseront d'être subordonnées au plus tôt le 31 décembre 2003, et les 40 % restants, au plus tôt le 31 décembre 2005.

# CLEARWATER SEAFOODS INCOME FUND

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002  
(Les montants figurant dans les tableaux sont libellés en milliers de dollars)  
(non vérifié)

### 4. APPORTS DE CAPITAL (suite)

Les parts échangeables de CSLP qui sont sujettes à subordination, tel qu'il est décrit ci-dessus, ne peuvent, durant la période de subordination, être échangées contre des parts du Fonds, et le droit aux distributions de Clearwater au titre d'un mois quelconque de cette période reste subordonné jusqu'à ce que les parts ordinaires de CSLP et les parts échangeables de CSLP alors non sujettes à subordination aient donné lieu à des distributions d'au moins 0,0958 \$ par part au titre du mois en question.

|   | <u>Parts</u>       | <u>Montant</u>    |
|---|--------------------|-------------------|
| Émission de parts, 30 juillet 2002                      | 21 170 435         | 211 704 \$        |
| Émission de parts spéciales de fiducie, 30 juillet 2002 | 25 498 260         | -                 |
| Émission de parts de catégorie A, 27 août 2002          | 2 117 043          | 21 171            |
| Rachat de parts spéciales de fiducie, 27 août 2002      | <u>(2 117 043)</u> | <u>-</u>          |
|   | <u>46 668 695</u>  | <u>232 875 \$</u> |

### 5. DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS

Au cours de la période arrêtée au 28 septembre 2002, le Fonds a déclaré des distributions de 4 461 881 \$ ou de 0,1916 \$ par part au profit des porteurs de parts. Les montants de ces distributions et les dates de clôture des registres fixées à leur égard sont les suivants :

| <u>Date de clôture des registres</u> | <u>Montant</u>  | <u>Montant par part</u> |
|--------------------------------------|-----------------|-------------------------|
| 30 août 2002                         | 2 231 \$        | 0.0958 \$               |
| 30 septembre 2002                    | <u>2 231</u>    | <u>0.0958 \$</u>        |
|                                      | <u>4 462 \$</u> | <u>0.1916 \$</u>        |

### 6. CONTRAT D'ADMINISTRATION

Le Fonds a conclu un contrat d'administration avec Clearwater. Conformément aux modalités de ce contrat, Clearwater a la responsabilité de fournir des services d'administration et de soutien au Fonds et d'assurer ces services sans contrepartie supplémentaire autre que le paiement des menues dépenses. Aucun montant n'a été facturé au titre des menues dépenses au cours de la période.



# CLEARWATER SEAFOODS LIMITED PARTNERSHIP

## Bilan consolidé

Au 28 septembre 2002, avec les chiffres correspondants au 30 juillet 2002  
(en milliers de dollars)  
(non vérifié)

|  | 28 septembre<br>2002 | 30 juillet<br>2002 |
|--|----------------------|--------------------|
| <b>Actif</b>   |                      |                    |
| Actif à court terme  |                      |                    |
| Liquidités   | 1 255 \$             | 273 \$             |
| Débiteurs  | 41 330               | 40 976             |
| Stocks   | 41 533               | 48 700             |
| Charges payées d'avance  | 8 085                | 7 542              |
|  | <u>92 203</u>        | <u>97 491</u>      |
| Autres éléments d'actif à long terme                                 | 10 259               | 9 444              |
| Immobilisations (note 4)   | 124 550              | 125 542            |
| Licences (note 5)  | 30 557               | 30 577             |
| Écart d'acquisition  | 8 972                | 8 972              |
|  | <u>266 541 \$</u>    | <u>272 026 \$</u>  |
| <b>Passif et avoir des porteurs de parts</b>                         |                      |                    |
| Passif à court terme   |                      |                    |
| Créditeurs et charges à payer  | 38 177 \$            | 54 075 \$          |
| Distributions à payer  | 6 711                | -                  |
| Impôts sur les bénéfices exigibles                                   | 1 614                | 1 690              |
| Tranche de la dette à long terme échéant<br>à moins d'un an (note 6) | 2 981                | 2 108              |
|  | <u>49 483</u>        | <u>57 873</u>      |
| Dette à long terme (note 6)  | 110 210              | 107 860            |
| Impôts futurs  | 5 196                | 5 153              |
| À verser au coentrepreneur   | 1 995                | 1 995              |
| Participation minoritaire  | 9 586                | 9 152              |
| Avoir des porteurs de parts  |                      |                    |
| Apports de capital (note 7)  | 109 383              | 109 383            |
| Écart de conversion cumulatif  | (19 558)             | (19 390)           |
| Bénéfices non répartis   | 9 188                | -                  |
| Distributions cumulatives  | (8 942)              | -                  |
|  | <u>90 071</u>        | <u>89 993</u>      |
|  | <u>266 541 \$</u>    | <u>272 026 \$</u>  |
| Engagements (note 9)   |                      |                    |

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.*

# CLEARWATER SEAFOODS LIMITED PARTNERSHIP

## États consolidés des résultats et des bénéfices non répartis

Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002

(en milliers de dollars)

(non vérifié)

|  |                 |
|--|-----------------|
| Ventes   | 59 672 \$       |
| Coût des marchandises vendues  | <u>43 381</u>   |
| Bénéfice brut  | 16 291          |
| Frais de vente et d'administration   | 4 479           |
| Autres produits  | (672)           |
| Change   | <u>(1 409)</u>  |
|  | <u>2 398</u>    |
| Bénéfice avant les intérêts, les impôts, l'amortissement et la participation minoritaire | 13 893          |
| Intérêts et frais bancaires  | 113             |
| Intérêts sur la dette à long terme   | 957             |
| Amortissement  | <u>2 178</u>    |
|  | <u>3 248</u>    |
| Bénéfice avant les impôts et la participation minoritaire                                | 10 645          |
| Impôts sur les bénéfices (note 8)  | <u>1 023</u>    |
| Bénéfice avant la participation minoritaire  | 9 622           |
| Participation minoritaire  | <u>434</u>      |
| Bénéfice net et bénéfices non répartis   | <u>9 188 \$</u> |
| Bénéfice net par part  | <u>0.20 \$</u>  |

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.*

# CLEARWATER SEAFOODS LIMITED PARTNERSHIP

## État consolidé des flux de trésorerie

Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002

(en milliers de dollars)

(non vérifié)

|   |                        |
|---|------------------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation  |                        |
| Bénéfice net  | 9 188 \$               |
| Éléments hors caisse  |                        |
| Amortissement   | 2 178                  |
| Gain ou perte de change sur la dette à long terme   | (78)                   |
| Impôts futurs   | 43                     |
| Participation minoritaire   | 434                    |
| Autres  | (7)                    |
|   | <u>11 758</u>          |
| Variation du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation                            | <u>(9 704)</u>         |
|   | 2 054                  |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement  |                        |
| Émission de parts (note 7)  | 216 531                |
| Rachat de parts (note 7)  | (19 953)               |
| Produit de la dette à long terme (y compris 71 150 000 \$ affectés à l'acquisition, note 1) | 76 455                 |
| Réduction de la dette à long terme  | (2 004)                |
| Gain ou perte de change reporté   | (168)                  |
| Distributions aux porteurs de parts   | (2 231)                |
|   | <u>268 630</u>         |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement                                      |                        |
| Acquisition (note 1)  | (267 728)              |
| Augmentation des autres éléments d'actif à long terme et autres                             | (882)                  |
| Achats d'immobilisations et de licences   | (1 092)                |
|   | <u>(269 702)</u>       |
| Augmentation des liquidités   | 982                    |
| Liquidités au début de la période   | <u>273</u>             |
| Liquidités à la fin de la période   | <u><u>1,255 \$</u></u> |
| Information supplémentaire sur les flux de trésorerie                                       |                        |
| Intérêts payés  | 1,113                  |
| Impôts sur les bénéfices payés  | 983                    |

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.*

# CLEARWATER SEAFOODS LIMITED PARTNERSHIP

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002

(Les montants figurant dans les tableaux sont libellés en milliers de dollars)

(non vérifié)

### 1. MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ont été dressés par Clearwater Seafoods Limited Partnership (« Clearwater ») conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces données financières ont été préparées en fonction des mêmes conventions et méthodes comptables que celles qui seront utilisées dans la préparation des états financiers annuels vérifiés.

Le 30 juillet 2002, Clearwater a émis 21 170 435 parts de société en commandite de catégorie A au prix de 10 \$ la part au profit de Clearwater Seafoods Holding Trust (« CSHT »), dont Clearwater Seafoods Income Fund (le « Fonds ») est le seul bénéficiaire, pour un produit net de 196 578 000 \$, après déduction des frais de 15 126 000 \$ relatifs au placement. À cette date, Clearwater a également conclu l'acquisition de l'entreprise de poissons et fruits de mer de Clearwater Fine Foods Incorporated (« CFFI »). En contrepartie de cette acquisition, Clearwater a émis 25 498 260 parts de société en nom collectif de catégorie B, a pris en charge certains passifs de CFFI ayant trait à l'entreprise acquise, et payé un montant total au comptant de 267 728 000 \$. Le 27 août 2002, conformément à un contrat d'option pour attributions excédentaires conclu le 30 juillet 2002, Clearwater a émis 2 117 043 parts supplémentaires au profit de CSHT au prix de 10 \$ la part pour un produit net de 19 953 000 \$, déduction faite des frais de 1 217 000 \$, et utilisé le produit pour racheter 2 117 043 parts de société en nom collectif de catégorie B.

Par suite des opérations ci-dessus, CFFI est propriétaire de 50,1 % des parts de société de Clearwater. Étant donné que CFFI contrôlait l'entreprise avant et après l'opération, l'acquisition a été comptabilisée d'après les valeurs comptables des éléments d'actif et de passif inscrits par CFFI.

### 2. CARACTÈRE SAISONNIER DES ACTIVITÉS

Étant donné le caractère saisonnier des activités de production, le bénéfice brut est habituellement plus élevé au cours du deuxième semestre de l'année civile qu'au cours du premier semestre.

### 3. CONVENTIONS COMPTABLES

L'information financière figurant dans les états financiers consolidés ci-joints a été préparée conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

#### a) Consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de Clearwater et ceux de ses filiales et coentreprises à partir de la date d'acquisition, le 30 juillet 2002.

Les placements dans les coentreprises de Clearwater sont constatés dans les états financiers selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

#### b) Stocks

Les stocks, qui se composent principalement de produits finis, sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux.

# CLEARWATER SEAFOODS LIMITED PARTNERSHIP

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002

(Les montants figurant dans les tableaux sont libellés en milliers de dollars)

(non vérifié)

### 3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation prévue. Les durées d'utilisation prévues vont de 10 à 40 ans pour les bâtiments, de 3 à 17 ans pour le matériel et de 10 à 20 ans pour les bateaux de pêche. Les acquisitions sont amorties à la moitié du taux normal au cours de la première année d'utilisation, à l'exception des acquisitions importantes, qui sont amorties à partir du mois où elles sont mises en service.

#### d) Licences et contrats de licence

Les licences et les contrats de licence représentent des actifs incorporels, acquis directement ou lors d'un regroupement d'entreprises, qui, lorsqu'ils respectent certains critères précis, peuvent être constatés séparément de l'écart d'acquisition, et qui sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les licences ont des durées de vie illimitées. Par conséquent, elles ne sont pas amorties et subissent un test de dépréciation chaque année, ou plus souvent si des événements ou un changement de situation indiquent qu'elles pourraient avoir subi une baisse de valeur. Les contrats de licence ont des durées de vie limitées. Par conséquent, ils sont amortis sur la durée du contrat connexe et subissent un test de dépréciation si des événements ou un changement de situation indiquent qu'ils pourraient avoir subi une baisse de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable des licences et des contrats de licence avec leur juste valeur, et une moins-value sera imputée aux résultats au titre de tout excédent de valeur comptable sur la juste valeur.

#### e) Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est le montant résiduel qui résulte de l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la somme des montants affectés aux éléments d'actif net acquis, déterminés d'après leurs justes valeurs.

L'écart d'acquisition n'est pas amorti et subit un test de dépréciation chaque année, ou plus souvent si des événements ou un changement de situation indiquent qu'il pourrait avoir subi une baisse de valeur. Lorsque la valeur comptable de l'écart d'acquisition excède sa juste valeur implicite, une moins-value égale à l'excédent est constatée et présentée sous un poste distinct à l'état des résultats.

#### f) À verser au coentrepreneur

Le montant de 1 995 000 \$ à verser au coentrepreneur correspond à une avance de capitaux sans intérêt qui est remboursable uniquement en cas de dissolution de la coentreprise.

#### g) Conversion des comptes établis en devises

Les comptes d'une filiale considérée comme un établissement autonome ont été convertis en dollars canadiens suivant la méthode du taux courant. Les éléments d'actif et de passif sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan et les produits et charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des opérations connexes. Les gains ou pertes découlant de la conversion des états financiers de l'établissement étranger autonome sont reportés et inscrits sous le poste « Écart de conversion cumulatif » inclus dans l'avoir des porteurs de parts. L'écart de conversion cumulatif découle en majeure partie des immobilisations de la filiale située en Argentine.

# CLEARWATER SEAFOODS LIMITED PARTNERSHIP

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002

(Les montants figurant dans les tableaux sont libellés en milliers de dollars)

(non vérifié)

### 3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### g) Conversion des comptes établis en devises (suite)

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises des établissements canadiens et des filiales étrangères intégrées sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan et les soldes non monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change d'origine. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion de ces soldes monétaires libellés en devises sont inclus dans les résultats de la période courante. Les produits et charges sont convertis aux taux en vigueur à la date des opérations connexes.

#### h) Instruments financiers dérivés

Clearwater conclut des contrats de change à terme dans le cadre de la gestion de ses positions de change. Clearwater documente officiellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques qui justifient ses diverses opérations de couverture. Ce processus consiste notamment à relier tous les dérivés à des opérations prévues spécifiques. De plus, Clearwater évalue officiellement en permanence l'efficacité des instruments dérivés utilisés dans les opérations de couverture pour ce qui est de compenser les changements dans les justes valeurs ou les flux de trésorerie associés aux éléments couverts.

Les gains et pertes de change sur les instruments financiers dérivés libellés en devises qui servent à couvrir des ventes prévues libellées en yens et en dollars US sont constatés dans les états financiers consolidés lorsque l'opération connexe se produit.

Clearwater vend des options sur devises. Ces titres, qui ne représentent pas une couverture entièrement efficace et qui viennent à échéance sur une courte période, sont inscrits à leurs cours estimatifs. Les gains et pertes de change réalisés et non réalisés sur ces titres sont inclus dans les résultats. Au 28 septembre 2002, Clearwater aurait été tenue de payer 6 477 000 \$ (6 549 000 \$ au 30 juillet 2002) pour régler ces options. Ce montant est inclus dans les créditeurs et charges à payer.

#### i) Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés suivant la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, des impôts futurs sont constatés au titre des écarts temporaires entre les assiettes fiscale et comptable des éléments d'actif et de passif, en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales qui devraient s'appliquer dans les périodes au cours desquelles ces écarts sont censés influencer sur le bénéfice.

#### j) Distributions aux porteurs de parts

La politique de distribution de Clearwater consiste à distribuer autant que possible ses liquidités disponibles aux porteurs de parts, conformément aux bonnes pratiques d'affaires. Clearwater a l'intention d'effectuer des distributions au comptant mensuelles sur ses rentrées de fonds mensuelles nettes, moins les montants estimatifs requis pour le paiement des frais et des dépenses en immobilisations jugés appropriés.

Les distributions au comptant seront payables tous les mois aux porteurs de parts inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois et elles seront versées au plus tard le 15<sup>e</sup> jour du mois suivant ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable, au plus tard le jour ouvrable suivant.

# CLEARWATER SEAFOODS LIMITED PARTNERSHIP

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002

(Les montants figurant dans les tableaux sont libellés en milliers de dollars)

(non vérifié)

### 3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

k) Recours à des estimations

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et dans les notes y afférentes. Ces estimations se fondent sur la connaissance que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que Clearwater entend prendre dans l'avenir.

### 4. IMMOBILISATIONS

|                                       | 28 septembre 2002 |                         |                   |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|
|                                       | Prix<br>coûtant   | Amortissement<br>cumulé | Montant<br>net    |
| Terrains et aménagement des terrains  | 2 846 \$          | 552 \$                  | 2 294 \$          |
| Bâtiments et quais                    | 58 422            | 34 626                  | 23 796            |
| Matériel                              | 65 212            | 43 803                  | 21 409            |
| Bateaux de pêche                      | 140 656           | 56 045                  | 84 611            |
| Construction en cours                 | 9 680             | -                       | 9 680             |
|                                       | 276 816 \$        | 135 026 \$              | 141 790 \$        |
| Moins : Aide gouvernementale reportée |                   |                         | (17 240)          |
|                                       |                   |                         | <u>124 550 \$</u> |

### 5. LICENCES

|                        | 28 septembre 2002            |                         |                  |
|------------------------|------------------------------|-------------------------|------------------|
|                        | Valeur<br>comptable<br>brute | Amortissement<br>cumulé | Montant<br>net   |
| Licences               |                              |                         |                  |
| Durée de vie illimitée | 48 373 \$                    | 19 826 \$               | 28 547 \$        |
| Durée de vie limitée   | 2 500                        | 490                     | 2 010            |
|                        | <u>50 873 \$</u>             | <u>20 316 \$</u>        | <u>30,557 \$</u> |

La charge d'amortissement totale de 20 000 \$ de la période arrêté au 28 septembre 2002 est incluse dans la dotation aux amortissements.

# CLEARWATER SEAFOODS LIMITED PARTNERSHIP

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002

(Les montants figurant dans les tableaux sont libellés en milliers de dollars)

(non vérifié)

### 6. DETTE À LONG TERME

|  | <u>28 septembre 2002</u> |
|--|--------------------------|
| Facilité de crédit à terme a)          | 74 424 \$                |
| Hypothèque maritime échéant en 2009 b) | 20 630                   |
| Hypothèque maritime échéant en 2017 c) | 10 668                   |
| Emprunt à terme échéant en 2092 d)     | 3 500                    |
| Autres emprunts                        | 3 969                    |
|  | <u>113 191</u>           |
| Moins la tranche à court terme         | <u>2 981</u>             |
|  | <u>110 210 \$</u>        |

- a) Facilité de crédit à terme d'un montant maximal de 90 000 000 \$CA ou l'équivalent dans certaines autres devises, dont 59 607 000 \$CA et 1 139 250 000 yens (14 817 000 \$CA) étaient en cours au 28 septembre 2002. La facilité porte intérêt à des taux variant du taux préférentiel majoré de 0,5 % à 1,25 % au taux LIBOR majoré de 1,5 % à 2,25 %, n'est assorti d'aucun calendrier de remboursement et arrive à échéance le 31 juillet 2004. La facilité est garantie par des hypothèques et des charges grevant tous les biens et éléments d'actif actuels et futurs de Clearwater et de certaines de ses filiales en propriété exclusive, par les participations de Clearwater Seafoods Income Fund dans Clearwater Seafoods Holdings Trust, par les participations de Clearwater Seafoods Holdings Trust dans Clearwater et par toutes les actions émises de CS ManPar Inc., l'associé commandité de Clearwater, et est assujettie au maintien de certains ratios financiers.
- b) Hypothèque maritime d'un capital de 10 200 000 \$CA, 3 375 000 \$US (5 324 000 \$CA) et 392 598 000 yens (5 106 000 \$CA) portant intérêt au taux UNIBOR majoré de 1 %, l'intérêt étant payable semestriellement. Des remboursements de capital sont exigés chaque année à raison de 600 000 \$CA, 199 000 \$US et 23 094 000 yens pour l'exercice 2003, 3 600 000 \$CA, 1 191 000 \$US et 138 564 000 yens pour l'exercice 2004 et 1 200 000 \$CA, 397 000 \$US et 46 188 000 yens pour chacun des exercices de 2005 à 2009. L'emprunt arrive à échéance en 2009 et il est garanti par une hypothèque de premier rang sur le bateau de pêche connexe, par des hypothèques sur les actions de la filiale propriétaire du bateau de pêche, et par des garanties de Clearwater, l'autre actionnaire de la filiale propriétaire du bateau de pêche et de CFFI. La valeur comptable du bateau de pêche connexe s'élève à 21 887 000 \$.
- c) Hypothèque maritime d'un capital de 10 341 000 \$CA, 27 828 080 couronnes danoises (5 833 000 \$CA) et 396 895 158 yens (5 162 000 \$CA) portant intérêt au taux UNIBOR majoré de 1 %, l'intérêt étant payable semestriellement, dont 50 % représente la quote-part de Clearwater. Des remboursements de capital sont exigés chaque année à raison de 517 067 \$CA, 1 391 404 couronnes danoises (292 000 \$CA) et 19 844 758 yens (258 000 \$CA) pour les exercices de 2003 à 2007, et 775 600 \$CA, 2 087 106 couronnes danoises (437 000 \$CA) et 29 767 137 yens (387 000 \$CA) pour les exercices de 2008 à 2017, dont 50 % représente la quote-part de Clearwater. L'emprunt arrive à échéance en 2017 et il est garanti par une hypothèque de premier rang sur le bateau de pêche connexe, des engagements concernant les permis de pêche, et des garanties de Clearwater, société mère de l'autre associé de la société propriétaire du bateau de pêche et de CFFI. La quote-part de la valeur comptable du bateau de pêche connexe revenant à Clearwater s'élève à 13 972 000 \$.



# CLEARWATER SEAFOODS LIMITED PARTNERSHIP

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002

(Les montants figurant dans les tableaux sont libellés en milliers de dollars)

(non vérifié)

### 6. DETTE À LONG TERME (suite)

- d) Emprunt à terme remboursable en 2092. Clearwater verse des redevances de 350 000 \$ par an à l'égard de cet emprunt au lieu d'intérêts.

Les remboursements de capital exigés pour chacun des cinq prochains exercices, à supposer que la facilité de crédit à terme soit renouvelée à des conditions semblables, sont approximativement les suivants :

|      |       |    |
|------|-------|----|
| 2003 | 2 981 | \$ |
| 2004 | 8 047 |    |
| 2005 | 3 169 |    |
| 2006 | 3 156 |    |
| 2007 | 3 154 |    |

La juste valeur estimative de la dette à long terme de Clearwater, y compris la tranche à court terme, était de 112 880 000 \$ au 28 septembre 2002. La juste valeur a été estimée par actualisation des flux monétaires futurs aux taux d'actualisation correspondant aux taux d'emprunt actuellement offerts à Clearwater pour des emprunts assortis de conditions et d'échéances semblables.

### 7. APPORTS DE CAPITAL

Clearwater est autorisée à émettre un nombre illimité de parts de société en commandite de catégorie A, un nombre illimité de parts de société en nom collectif de catégorie B pouvant être émises en séries, et un nombre illimité de parts de société en nom collectif de catégorie Y pouvant être émises en séries.

Chaque part (autre que les parts de catégorie Y) donne droit à une (1) voix, sauf dans certaines situations décrites dans le Contrat de société en commandite régissant Clearwater.

Chaque part de catégorie B émise s'accompagne d'une part spéciale de fiducie émise par le Fonds, qui donne à son porteur le droit d'être avisé des assemblées des porteurs de parts du Fonds ainsi que d'y assister et d'y voter.

Sous réserve des dispositions des lois sur les valeurs mobilières applicables, les parts de Clearwater sont transférables, sauf que, sans le consentement préalable de CSH, CFFI et Atlantic Shrimp Company Limited ne sont pas autorisées à transférer des parts de catégorie B avant le 31 décembre 2003 à une personne autre qu'un affilié, un prêteur autorisé ou leur cessionnaire.

Le droit des porteurs de parts de catégorie B de recevoir des distributions de Clearwater est subordonné aux droits des porteurs de parts de catégorie A jusqu'à la date où i) les distributions versées au titre d'un exercice sur les parts de catégorie A et les parts de catégorie B totalisent au moins 53,7 millions de dollars, et ii) Clearwater dégage un BAIIA rajusté (bénéfice avant les intérêts, les impôts, l'amortissement et la participation minoritaire) d'au moins 64,4 millions de dollars au titre du même exercice, étant entendu que, dans un cas comme dans l'autre, 60 % des parts de catégorie B cesseront d'être subordonnées au plus tôt le 31 décembre 2003, et les 40 % restants, au plus tôt le 31 décembre 2005. Les porteurs de parts de catégorie B ainsi sujettes à subordination ont le droit de recevoir des distributions de Clearwater une fois par trimestre plutôt qu'une fois par mois, et ce, seulement après que des distributions d'au moins 0,0958 \$ par part au titre de chaque mois du trimestre en question n'aient d'abord été versées aux porteurs de parts de catégorie A et de catégorie B alors non sujettes à subordination.

# CLEARWATER SEAFOODS LIMITED PARTNERSHIP

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002

(Les montants figurant dans les tableaux sont libellés en milliers de dollars)

(non vérifié)

### 7. APPORTS DE CAPITAL (suite)

Les parts de catégorie B qui ne sont plus sujettes à subordination peuvent être échangées en tout temps par la suite au gré du porteur contre des parts du Fonds, après quoi des parts de catégorie A seront émises au profit de CSHT et les parts de catégorie B ainsi échangées seront annulées.

Le 30 juillet 2002, Clearwater a émis 21 170 435 parts de société en commandite de catégorie A au prix de 10 \$ la part au profit de CSHT, dont le Fonds est le seul bénéficiaire, pour un produit net de 196 578 000 \$, déduction faite des frais de 15 126 000 \$ relatifs au placement et, dans le cadre de l'acquisition de l'entreprise de poissons et fruits de mer de CFFI, a émis 25 498 260 parts de société en nom collectif de catégorie B. Le 27 août 2002, Clearwater a émis 2 117 043 parts de catégorie A supplémentaires au prix de 10 \$ la part pour un produit net de 19 953 000 \$, déduction faite des frais de 1 217 000 \$, et utilisé le produit pour racheter 2 117 043 parts de catégorie B.

Étant donné que CFFI contrôlait l'entreprise avant et après l'opération, l'acquisition a été comptabilisée d'après les valeurs comptables des éléments d'actif et de passif inscrits par CFFI. L'excédent des apports de capital sur les valeurs comptables des éléments d'actif reflète les valeurs comptables des éléments d'actif net de l'entreprise de poissons et fruits de mer de CFFI à la date d'acquisition, soit 180 533 000 \$, moins la contrepartie au comptant payée par Clearwater, soit 267 728 000 \$.

|   | <u>Parts</u>      | <u>Montant</u>    |
|---|-------------------|-------------------|
| Émission de parts de société en commandite de catégorie A, 30 juillet 2002              | 21 170 435        | 196 578 \$        |
| Émission de parts de société en nom collectif de catégorie B, 30 juillet 2002           | 25 498 260        | -                 |
| Émission de parts de société en commandite de catégorie A, 27 août 2002                 | 2 117 043         | 19 953            |
| Rachat de parts de société en nom collectif de catégorie B, 27 août 2002                | (2 117 043)       | (19 953)          |
| Moins : Excédent des apports de capital sur les valeurs comptables des éléments d'actif | <u>-</u>          | <u>(87 195)</u>   |
|   | <u>46 668 695</u> | <u>109 383 \$</u> |

# CLEARWATER SEAFOODS LIMITED PARTNERSHIP

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002

(Les montants figurant dans les tableaux sont libellés en milliers de dollars)

(non vérifié)

### 8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôts de la période se compose de ce qui suit :

|                  | <u>Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002</u> |
|------------------|--|
| Impôts exigibles | 980 \$   |
| Impôts futurs    | <u>43</u>  |
|                  | <u>1,023 \$</u>  |

La charge d'impôts inscrite dans l'état consolidé des résultats représente un taux d'imposition effectif qui diffère du taux de 42,1 % prévu par la loi du Canada.

|  | <u>Montant</u>  | <u>%</u>   |
|--|-----------------|------------|
| Charge d'impôts calculée aux taux prévus par la loi                | 4,463 \$        | 42.1       |
| Bénéfice de la société distribué directement aux porteurs de parts | (2,072)         | (19.5)     |
| Bénéfice de la filiale étrangère non assujetti à l'impôt           | (1,119)         | (10.6)     |
| Variation de la provision pour moins-value                         | (334)           | (3.2)      |
| Autres écarts  | <u>85</u>       | <u>0.8</u> |
|  | <u>1,023 \$</u> | <u>9.6</u> |

Les effets fiscaux des écarts temporaires qui donnent lieu à une grande partie des actifs et des passifs d'impôts futurs sont présentés ci-dessous :

|   | <u>28 septembre 2002</u> |
|---|--------------------------|
| Actifs d'impôts futurs  |                          |
| Reports prospectifs de pertes et charges déductibles futures<br>des filiales étrangères | <u>4,671 \$</u>          |
| Moins la provision pour moins-value   | <u>(4,671)</u>           |
|   | -                        |
| Passifs d'impôts futurs   |                          |
| Licences  | 2,606                    |
| Immobilisations   | <u>2,590</u>             |
|   | <u>5,196</u>             |
| Passif d'impôts futurs net, à long terme  | <u>5,196 \$</u>          |

# CLEARWATER SEAFOODS LIMITED PARTNERSHIP

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002

(Les montants figurant dans les tableaux sont libellés en milliers de dollars)

(non vérifié)

### 9. ENGAGEMENTS

Clearwater a des engagements, directement et par l'intermédiaire de sa quote-part des coentreprises, en vertu de divers contrats de licence, baux et contrats d'acquisition d'immobilisations totalisant 37 912 000 \$ au 28 septembre 2002, engagements qui exigent les paiements minimaux annuels approximatifs suivants au cours des cinq prochains exercices : 8 044 000 \$ en 2003; 4 057 000 \$ en 2004; 3 833 000 \$ en 2005; 2 662 000 \$ en 2006; et 2 591 000 \$ en 2007.

### 10. COENTREPRISES

Clearwater possède une participation de 50 % dans trois coentreprises. Les états financiers comprennent la quote-part de l'actif, du passif, des ventes et des charges de ces coentreprises revenant à Clearwater, dont les principaux éléments sont les suivants :

|   | <u>28 septembre 2002</u> |
|---|--------------------------|
| Actif à court terme                                     | 10,458 \$                |
| Immobilisations et autres éléments d'actif à long terme | 23,906                   |
| Passif à court terme                                    | 6,324                    |
| Passif à long terme                                     | 18,106                   |

|                           | <u>Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002</u> |
|---------------------------|--|
| Ventes                    | 3,492 \$   |
| Charges                   | 2,910  |
| Bénéfice avant les impôts | 582  |

Clearwater reçoit des services des coentreprises et leur en fournit contre des montants fixés par entente entre les parties. Le tableau qui suit donne un résumé des soldes et des opérations inclus dans les états financiers au titre de ces services :

|                               | <u>Soldes au 28 septembre 2002</u> |
|-------------------------------|------------------------------------|
| Débiteurs                     | 768 \$                             |
| À recevoir de la coentreprise | 4,865                              |
| Créditeurs                    | 595                                |
| À verser au coentrepreneur    | 1,995                              |

|   | <u>Opérations de la période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002</u> |
|---|---|
| Commissions facturées par les coentreprises | 520 \$  |
| Intérêts imputés aux coentreprises          | 82  |

Au 28 septembre 2002, Clearwater était éventuellement responsable des obligations des copropriétaires à raison d'un montant de 13 391 000 \$. Cependant, la quote-part de l'actif revenant aux copropriétaires est disponible pour répondre à ces obligations.

# CLEARWATER SEAFOODS LIMITED PARTNERSHIP

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002

(Les montants figurant dans les tableaux sont libellés en milliers de dollars)

(non vérifié)

### 11. INFORMATION SECTORIELLE

#### a) Renseignements généraux

Clearwater exerce l'essentiel de ses activités dans un secteur unique, soit la capture, l'achat, la transformation et la vente de poissons et fruits de mer, et ne possède pas de secteurs d'exploitation isolables. Les produits sont vendus principalement à des clients des États-Unis, d'Asie, d'Europe et du Canada.

#### b) Ventes nettes aux clients par catégorie de produits

|                  | <u>Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002</u> |
|------------------|--|
| Crustacés        | 52,006 \$  |
| Poissons de fond | 5,461  |
| Autres           | <u>2,205</u>   |
| Ventes totales   | <u>59,672 \$</u>                                       |

#### c) Informations par zone géographique

|            | <u>Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002</u> |
|------------|--|
| Ventes     |  |
| États-Unis | 25,866 \$  |
| Asie       | 12,417   |
| Europe     | 14,108   |
| Canada     | <u>7,281</u>   |
|            | <u>59,672 \$</u>                                       |

|  | <u>28 septembre 2002</u> |
|--|--------------------------|
| Immobilisations, licences et écart d'acquisition |                          |
| Canada   | 156,864 \$               |
| Argentine  | 5,773                    |
| Autres   | <u>1,442</u>             |
|  | <u>164,079 \$</u>        |

# CLEARWATER SEAFOODS LIMITED PARTNERSHIP

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Période du 30 juillet 2002 au 28 septembre 2002

(Les montants figurant dans les tableaux sont libellés en milliers de dollars)

(non vérifié)

## 12. INSTRUMENTS FINANCIERS

### a) Couverture

Clearwater conclut des contrats de change à terme dans le cadre de la gestion de ses positions de change. Clearwater gère l'effet des fluctuations des taux de change sur ses produits libellés en dollars US et en yens à l'aide de contrats de change à terme. Au 28 septembre 2002, Clearwater avait les contrats en cours suivants : vente de 17 000 000 \$US au cours moyen de 1,5667 pour la période se terminant le 31 décembre 2002, vente de 52 000 000 \$ US au cours moyen de 1,5598 pour la période se terminant le 31 décembre 2003, vente de 516 689 064 yens au cours moyen de 0,01244 pour la période se terminant le 31 décembre 2002 et vente de 1 000 000 000 de yens au cours moyen de 0,01274 pour la période se terminant le 31 décembre 2003. De plus, Clearwater avait un contrat en cours portant sur l'achat de 3 000 000 d'euros à un cours de 0,9754 par rapport au dollar US. Au 28 septembre 2002, Clearwater aurait été tenue de payer 2 747 000 \$ pour dénouer ces contrats.

### b) Risque de crédit

Clearwater est exposée au risque de crédit en cas de manquement de la part des contreparties à ses instruments financiers dérivés, mais elle ne prévoit aucun manquement de la part de l'une ou l'autre de ces contreparties, étant donné que Clearwater ne traite qu'avec des institutions financières réputées.

Clearwater a des créances importantes sur des clients des États-Unis, d'Europe et d'Asie. Clearwater a pour politique de recourir à des agences d'évaluation du crédit, à l'assurance crédit, à des lettres de crédit et à des moyens de paiement garantis pour réduire le risque de crédit propre à chaque client et à chaque pays.

### c) Justes valeurs

La valeur comptable des liquidités, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur.

## 13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Outre les opérations et les soldes rattachés aux coentreprises qui sont mentionnés à la note 10, Clearwater s'est vue facturer 71 000 \$ par CFFI au titre de l'utilisation d'un avion d'affaires, avait des dépôts en argent de 446 000 \$ auprès de CFFI (au titre des dépôts en coffre-fort d'un jour), avait une créance de 3 174 000 \$ sur le détenteur d'une participation minoritaire dans une filiale, avait une dette de 711 000 \$ envers CFFI et devait verser une distribution de 4 480 000 \$ à CFFI. De plus, les engagements comprennent des montants totaux de 281 000 \$ au titre de baux de véhicules que Clearwater s'est engagée à payer à une société contrôlée par un membre de la famille d'un dirigeant de Clearwater. Ces opérations ont été comptabilisées à la juste valeur marchande.

---

## FIDUCIAIRES DE CLEARWATER SEAFOODS INCOME FUND

**Purdy Crawford**, Président du conseil,  
AT &T Canada Inc. et conseiller, Osler, Hoskin  
and Harcourt LLP

**James W. Gogan**, Président, High Street  
Investment Limited

**Thomas D. Traves**, Recteur et vice-chancelier,  
Université de Dalhousie

## ADMINISTRATEURS DE CS MANPAR INC., ASSOCIÉ GESTIONNAIRE DE CLEARWATER SEAFOODS LIMITED PARTNERSHIP

**Purdy Crawford**, Président du conseil, AT &T  
Canada Inc. et conseiller, Osler Hoskin and  
Harcourt LLP

**James W. Gogan**, Président, High Street  
Investment Limited

**Thomas D. Traves**, Recteur et vice-chancelier,  
Université de Dalhousie

**George S. Armoyan**, Président,  
Geosam Investments Limited

**Hugh K. Smith**, Vice-président,  
Municipal Group of Companies

**John C. Risley**, Président du conseil,  
CS ManPar Inc.

**Colin E. MacDonald**, Chef de la direction,  
CS ManPar Inc.

## DIRIGEANTS DE CS MANPAR INC.

**John C. Risley**, Président du conseil

**Colin E. MacDonald**,  
Chef de la direction

**Eric R. Roe**, Vice-président,  
Relations gouvernementales et  
affaires publiques

**Peter Matthews**, Vice-président, Flotte

**J. Michael Magnus**, Vice-président,  
Commercialisation et ventes

**Ian G. Bruce**, Vice-président,  
Exploitation (palourdes)

**Robert D. Wight**, Vice-président, Finances  
et chef des services financiers

## RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Tyrone D. Cotie  
(902) 457-8181  
tcotie@clearwater.ca

## VÉRIFICATEURS

KPMG s.r.l.  
Halifax (Nouvelle-Écosse)

## INSCRIPTION DES PARTS

Bourse de Toronto  
Symbole des parts : cl.un

## AGENT DES TRANSFERTS

Société de fiducie Computershare du Canada



**SIÈGE SOCIAL**

757, Bedford Highway  
Bedford (Nouvelle-Écosse)  
Canada B4A 3Z7  
Tél. : (902) 443-0550  
Télécopieur : (902) 443-7797  
Site Web : [www.clearwater.ca](http://www.clearwater.ca)